

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 À 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (10) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DELEGLISE Christian (arrivé à 20h30), GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, SORNET Emilie.

Excusés (2) : COMBET François, MARTIN-COCHER Olivier.

Absent (1) : MORVAN Yves

Procurations (2) : COMBET François donne procuration à GIRARD Philippe
MARTIN-COCHER Olivier donne procuration à LAPERROUSE Madeleine

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Validation du compte rendu des séances du 28 juin, 30 juin et 20 septembre 2017 après prise en compte des remarques suivantes :

- Concernant le point II du compte rendu du 20 septembre, M. BORDON souhaite écrire :
" il est préférable de vendre cette parcelle"
- Concernant le point VIII du compte rendu du 20 septembre, Mme BOZON VIAILLE souhaite ajouter suite à l'article 6: " qui instituait une durée de 9 ans"

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention de l'ONF.

VOTE : 12 POUR

Il sera traité après le point XI.

ORDRE DU JOUR :

I. MISE EN NON-VALEUR SUITE A FACTURES IMPAYEES D'ELECTRICITE :

Gérard BORDON explique que 3 factures (datant de 2010, 2013 et 2014) restent impayées malgré les recours engagés. Le montant total s'élève à 1 320,33 €.

A la demande du percepteur, nous devons inscrire cette somme au compte ‘ ‘créances admises en non- valeur ‘ ‘ du budget de la Régie électrique.

VOTE : 12 POUR

II. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D’ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Gérard BORDON rappelle que suite à la mise en œuvre du Document Unique (afin de mettre en place une politique de prévention des risques professionnels), une convention avait été signée en 2015, pour 3 ans, avec le Centre de Gestion pour nous aider dans cette démarche.

Il faut renouveler cette convention pour les 3 prochaines années, pour le suivi du Document Unique et celui des opérations correctives à mener. Le coût annuel est de 200 €.

VOTE : 12 POUR

III. DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES ELUS POUR LA COMMISSION CCAS ;

Suite à la démission de 2 élues qui étaient membres de la commission du CCAS, 2 sièges sont à pourvoir.

Emilie SORNET et Abdelhamid BELHADDAD se proposent.

VOTE : 12 POUR

IV. BILAN FINANCIER DU FESTIVAL DE THEATRE ;

Au cours d’une réunion avec la commission Festival, Daniel GROS s’est félicité de ce grand moment de l’été qui a drainé un large public de tout le canton et au-delà.

Avec une moyenne de 100 entrées par soirée, 15 spectacles proposés en 8 jours par 24 groupes ou compagnies, le pari était osé.

Le plus important c’est l’esprit convivial qui s’est créé autour de l’évènement et qui a marqué tous les participants.

Voici le bilan financier :

Les dépenses s’élèvent à 22 055 € (sans cachet pour la Compagnie Daniel GROS)

Les recettes s’élèvent à 19 250 € (Billetterie : 7 300 €, subventions : 11 950 € (Région : 4 000 €, Conseil Départemental : 3 000 €, 4C : 2 000 €, Intermarché : 1 600 €, SFTRF : 250 €, Aide à la diffusion de spectacle : 1 700 €)

Soit un bilan de – 2 205 € ; le conseil municipal avait voté une subvention de 2 000 € pour cette manifestation. La commune rajoutera donc 205 € pour équilibrer les comptes.

Remarque : les élus déplorent le faible subventionnement de ces projets culturels situés en milieu rural par rapport à d’autres évènements du territoire. Le Conseil Départemental a diminué sa subvention de 50 % par rapport à l’an dernier (6 000 € pour le festival de St Julien l’an dernier)

La Région quant à elle avait annoncé 5 000 €.

M. le Maire propose de rétribuer la Compagnie Daniel GROS pour sa prestation à hauteur de 600 €.

VOTE : 12 POUR

V. VALIDATION DES CONVENTIONS DE REPARTITIONS DES EMPRUNTS EX-CCVG ENTRE LES DIFFERENTES COLLECTIVITES;

Philippe GIRARD rappelle que les conventions concernent les emprunts pour le centre équestre (500 K€) et la zone d’activité (342 K€).

Après de multiples rencontres entre les 3 communes de l'ex-CCVG et la 4C, la répartition des emprunts a été établie par conventions. Elles ont déjà été validées par les conseils municipaux de St Alban et St Colomban des Villards ainsi que par le conseil communautaire.

Dans l'article 4 de la convention intéressant le centre équestre, des précisions ont été apportées :

- les propriétaires (les 3 communes) s'acquitteront des assurances, taxes foncières et de tout l'aspect réglementaire du bâtiment. Ils participeront aux nouveaux investissements ponctuels sur présentation des projets et sur les grosses réparations faites et à venir (toiture)
- l'entretien courant du centre (entretien des abords, petites réparations, casse...) est à la charge du locataire. Une convention d'occupation existe d'ailleurs depuis 2015 et cette dernière précision y sera rajoutée.

Les communes ont pris l'engagement de renégocier le transfert de cet équipement à la 4C, en vue de l'intégration à une intercommunalité plus large en 2020. La compétence tourisme et aménagement du territoire ayant été transférée à la com-com depuis le 1^{er} janvier 2017.

VOTE POUR VALIDER LA REPARTITION DES EMPRUNTS : 12 POUR

Le conseil municipal mandate le Maire à signer toutes les pièces du dossier avec les Maires de St Alban et St Colomban des Villards ainsi que le Président de la 4C.

VI. PRESENTATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET VALIDATION DE LA RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL AVEC DEMANDES DE SUBVENTIONS;

Claude BERARD présente le projet proposé par notre architecte.

Les travaux de la partie basse de la mairie pour l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

- installation d'une rampe d'accès, de nouvelles portes d'entrée avec une place de retournement pour un fauteuil, de toilette pour personne handicapée.
- pour la salle des adjoints : une porte aux normes PMR, réfection des murs, plafond, chauffage, éclairage réseaux électrique et informatique, déplacement de la kitchenette et cloisonnement de la salle pour dégager un espace bureau maire-adjoint et une petite salle de réunion.

Le coût, inscrit au budget 2017, est de 70 000 € hT.

Une rénovation de la salle du conseil est à programmer au vu de l'état du plafond, des revêtements muraux, de l'éclairage et des besoins informatiques.

Le maître d'ouvrage nous propose une estimation du marché de 13 000 € qu'il faudra inscrire au budget 2018.

Nous proposons d'inclure ces travaux dans le même marché afin d'obtenir des tarifs plus intéressants.

Le conseil se prononce pour lancer la consultation des entreprises englobant les travaux des parties basse et haute, demander la subvention la plus haute possible et d'anticiper les travaux avant l'obtention de celle-ci

VOTE : 12 POUR

VII. VŒU SUR LA REFONTE DU DECOUPAGE DES ZONES FRAGILES POUR LA PROBLEMATIQUE DE LA DESERTIFICATION MEDICALE ;

Cette motion a été prise à l'unanimité au SPM. Suite à la révision du schéma de zonage pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé (ARS) exclurait la Maurienne des zones sous dotées.

Nous refusons la dégradation des services de soins sur notre territoire et le maintien de celui-ci en zone sous dotée pour ne pas réduire à néant les actions engagées par les collectivités pour favoriser l'installation de jeunes médecins.

VOTE : 12 POUR

Claude BERARD ajoute que, lors de la dernière réunion du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), ont été évoquées les grandes difficultés financières des EHPAD du territoire et qu'une motion de soutien pourrait être prise en conseil

VOTE : 12 POUR

VIII. VŒU SUR L'« APPEL DE MOUTIERS » POUR LA DEFENSE DE NOS COLLECTIVITES ;

Philippe GIRARD indique que les élus des territoires de montagnes se sont rassemblés le 28 septembre dernier pour la défense de leurs collectivités, de leurs habitants, leurs emplois et leur identité. Ces élus lancent un cri d'alarme sur la situation financière des communes de montagnes au vu des prélèvements financiers actuellement exercés (péréquation). Nous proposons de soutenir leur appel à l'Etat et au Gouvernement afin que la spécificité de nos territoires soit prise en compte.

VOTE : 12 POUR

IX. VALIDATION DE LA MOTION DE L'AMRF EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE DE LOGEMENT AMBITIEUSE ;

Le Maire rapporte au conseil municipal la motion adoptée à l'unanimité lors du Congrès des Maires Ruraux de France le 1^{er} octobre 2017. Ceux-ci dénoncent dans le projet de loi de finance 2018 la suppression du prêt à taux zéro (PTZ) pour les constructions nouvelles et son maintien à des conditions inconnues à ce jour pour la rénovation. Les élus appellent le Parlement à modifier le Projet de Loi de Finances 2018 et nous proposons de les soutenir.

VOTE : 12 POUR

X. VALIDATION D'UN COMPROMIS SUIVANT CESSIION DES 2 DERNIERS LOTS DE LA TRAVERSIERE ;

1. Un permis de construire a été accordé pour un lot de la Traversière, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la vente définitive de ce lot au prix de 79 € TTC le m².

VOTE : 12 POUR

2. M. le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°4, le conseil municipal doit mandater le Maire à signer le compromis de vente de ce lot au prix de 79 € TTC le m².

VOTE : 12 POUR

XI. VALIDATION DE LA REFACTURATION DE LA TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES) AUX OCCUPANTS DU PATRIMOINE COMMUNAL ;

Suite à la délibération du 8 octobre 2016, afin de couvrir en partie le coût demandé par le SIRTOMM, tous les habitants de la commune sont redevables de la TEOM. Les occupants du patrimoine communal, locataires et associations, en sont ainsi assujettis.

VOTE POUR LA REFACTURATION DE LA TEOM : 12 POUR

XII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VALORISATION DE BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT ;

Gilles GUILLERMAND a fait connaître la future exploitation forestière (parcelles 13 à 53) de la forêt communale et les produits façonnés seront vendus. Le montant des travaux s'élève à 18 060 € Ht.

Le conseil municipal demande la subvention la plus haute possible pour soutenir l'exploitation de notre forêt certifiée PEFC ainsi que l'autorisation d'anticiper les travaux.

VOTE : 12 POUR

XIII. DIVERS ;

- la cérémonie du 11 novembre se tiendra à partir de 11h45. A cette occasion deux décorations seront remises et la Place des Anciens Combattants inaugurée. La présence des élus est vivement souhaitée.

- l'entreprise ITAF recherche un terrain communal en vue d'installer une antenne pour améliorer la desserte de la 4G et la communication dans les TGV.

La commune percevrait une redevance annuelle de 2 500 € pendant 10 ans.

Des informations supplémentaires seront demandées et une décision prise ultérieurement.

- Françoise BOZON-VAILLE fait part du projet d'école concernant 50 enfants du CE1 au CM2. Il s'agit d'une classe de mer à St Raphaël du 25 au 29 juin 2018. La commune est sollicitée pour une aide financière.

Ce type de projet sera reconduit tous les 4 ans afin de permettre à chaque enfant d'en bénéficier.

- Gérard BORDON signale que le décret permettant l'intégration des agents des services techniques au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été signé en juin. Ils en seront bénéficiaires dès 2018.

- l'élagage de la route du Mont a été effectué par les employés communaux, les riverains peuvent récupérer le bois. De même dans le hameau du Mont, le long de la ligne téléphonique.

- Claude BERARD présente un document bilan 2017 de l'EHPAD de La Chambre ainsi que le prévisionnel 2018. Il en ressort la nécessité de mutualiser les établissements afin de pallier aux difficultés financières auxquelles ils doivent faire face.

- il signale que suite au changement de mobilier de la salle de restauration, les anciennes tables et chaises seront vendues lors d'une brocante le 17 novembre 2017. La recette permettra de payer un intervenant "Danse de salon" pour les pensionnaires.

- les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du groupe scolaire fonctionnent !

- Philippe GIRARD fait lecture d'une lettre d'un couple d'administrés, reçue en recommandé et adressée à tous les conseillers municipaux suite à la vente d'un terrain au Mont-d'En-Haut. Il propose aux élus d'y réfléchir. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal pour suite à donner.

La séance est levée à 23h30.